



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16006932

TRIBUNAL DE COMMERCE

05 JAN. 2016

DIVISION MONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **IMMEUROPE**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 7301 Boussu (Hornu), avenue de l'Espoir, 44

N° d'entreprise : 434.095.784

Objet de l'acte : **Modification de la date de l'exercice social - Assemblée générale ordinaire-
Mise en concordance des statuts**

D'un acte reçu par le notaire Jean-Charles DASSELEER à Boussu, le dix-sept décembre deux mille quinze, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société a décidé à l'unanimité :

- 1) de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au trente juin deux mille seize.
- 2) de modifier l'exercice social qui commencera désormais le premier juillet pour se terminer le trente juin de l'année suivante et pour la première fois, le trente juin deux mille seize.
- 3) de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire laquelle se tiendra désormais le premier vendredi du mois de décembre et pour la première fois en deux mille seize.
- 4) de modifier :
 - le premier alinéa de l'article vingt-neuf des statuts sociaux pour devenir :
« L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le premier vendredi du mois de décembre à dix-huit heures à l'endroit indiqué dans la convocation. »
 - les premier et deuxième alinéas de l'article trente-neuf des statuts sociaux pour devenir :
« L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.
« Le trente juin, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels. »
- 5) de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises et la coordination des statuts, et notamment par le dépôt de cette coordination au greffe du Tribunal de commerce compétent.

Pour extrait analytique conforme délivré sur papier libre aux fins d'insertion au Moniteur belge.

(sé) Jean-Charles DASSELEER

Déposés en même temps : expédition de l'acte, procuration, statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature